

394 ENERGY

SAS - Société par Actions Simplifiée
au capital variable minimum de 1000 € et maximum 450000 €
Siège social : 75 allée Wilhelm Roentgen, 34961, Montpellier Cedex 2
529 666 208 RCS MONTPELLIER
(« la Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2025

DEUXIEME RESOLUTION

Au cours de l'exercice clos le 30/06/2025, la Société a réalisé une perte de -92 454 € que l'assemblée générale décide d'affecter comme suit :

- Résultat de l'exercice-92 454 €
- 5 % du résultat à la Réserve Légale
dans la limite de 10% du capital social0 €
- Le Solde, soit la somme de..... -92 454 € en
totalité au poste « Report à Nouveau »
-

Le poste « Report à Nouveau » se trouve ainsi porté à -305 201 €.

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des années précédentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

/...

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que du fait de la perte de l'exercice clos le 30 juin 2025, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, l'assemblée générale décide de ne pas prononcer la dissolution de la Société et de poursuivre son activité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME

URBASOLAR, Président,

Représenté par M. Gilles ATTOLINI, Directeur Général

Signed by:
 **GILLES ATTOLINI**
2E675B87BDAC4D9...

Désignation de l'entreprise 394 ENERGY

Néant

Adresse de l'entreprise 75 Allée Wilhelm Roentgen CS 40935 34961 MONTPELLIER Cedex 2

								Exercice N clos le 30/06/2025		Exercice N-1	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles		Fonds commercial*	010		012					
			Autres*	014		016					
	immobilisations corporelles*		028	2 851 729	030	658 457	2 193 272	2 345 405			
	immobilisations financières* (1)		040		042						
	Total I (5)		044	2 851 729	048	658 457	2 193 272	2 345 405			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	131	066		131				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	111 709	070		111 709	171 628		
		Autres* (3)		072	6 526	074		6 526	18 929		
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	34 071	086		34 071	45 031			
	Charges constatées d'avance*		092	51 912	094		51 912	57 200			
	Total II		096	204 349	098		204 349	292 788			
	Total général (I + II)		110	3 056 078	112	658 457	2 397 622	2 638 193			
PASSIF								Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120	1 000	1 680		
	Écarts de réévaluation						124				
	Réserve légale						126				
	Réserves réglementées*						130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*				131		132	184 280			
	Report à nouveau						134	(212 747)	(115 199)		
	Résultat de l'exercice						136	(92 454)	(54 960)		
	Subventions d'investissement						137				
	Provisions réglementées						140				
	Total I						142	(304 201)	15 801		
Provisions pour risques et charges						154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166	24 840	27 653		
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169		172				
	Comptes courants d'associés						173				
	Autres dettes						175	2 676 983	2 594 739		
	Produits constatés d'avance						174				
	Total III						176	2 701 823	2 622 392		
Total général (I + II + III)								180	2 397 622	2 638 193	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	2 573 838	
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2025

Désignation de l'entreprise : 394 ENERGY

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210		
	Production vendue	biens	et livraisons		215		214	183 337	184 429
		services*	intracommunautaires		217		218	(9 966)	22 440
	Production stockée*		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230	26	1
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	173 397	206 870
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stock (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240		
	Autres charges externes* :		dont crédit bail mobilier :		immobilier :		242	35 918	33 719
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*	243	9 677		244	9 905	8 451
	Rémunérations du personnel*						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements*						254	155 106	154 582
			dont amortissement du fonds de commerces				255		
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259			262	1	2 441
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
			Total des charges d'exploitation (II)				264	200 930	199 194
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(27 532)	7 677	
Produits financiers						280			
Produits exceptionnels						290	1 814		
Charges financières						294	66 735	62 637	
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300			
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348						
Impôts sur les bénéfices*						306			
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	(92 454)	(54 960)	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2				312		314 92 454	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.L) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprise nouvelles (44.sexies)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987		342		
				JEI (44. sexes A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindicies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duerdecies)	991		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quindicies A)	181				
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		350		
	Créance due au report en arrière du déficit								
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies)								
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)								
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)								
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)								
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)								
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)								
	Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)								
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)								
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS AN		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2				352		354 92 454
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)						356		
	Déficits antérieurs reportables :*		169 324	dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION I		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2				370		372 92 454	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS PLUS-VALUES - MOINS-VALUES														DGFîP N° 2033-C 2025			
Désignation de l'entreprise :				394 ENERGY										Néant ☐			
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *					
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406									
	Autres	410		412		414		416									
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426									
	Constructions	430		432		434		436									
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 851 729	442		444		446	2 851 729								
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456									
	Matériel de transport	460		462		464		466									
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476									
Immobilisations financières		480		482		484		486									
TOTAL		490	2 851 729	492		494		496	2 851 729								
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																	
Fonds commercial		495		497		498		499									
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506									
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516									
	Constructions	520		522		524		526									
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	506 324	532	152 133	534		536	658 457								
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546									
	Matériel de transport	550		552		554		556									
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566									
TOTAL		570	506 324	572	152 133	574		576	658 457								
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5							
		6		7		8		9		10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values									
	(1)	(2)	(3)	(4)	Court terme * (5)	Long terme			(8)								
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 %									
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589									
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579		Régularisations	590	583	594	595							
TOTAL					596	585	597	599									

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4 - RELEVÉ DES PROVISIONS -
AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFIP N° 2033-D 2025

Désignation de l'entreprise : 394 ENERGY Néant

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immo. incorp.	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques mat. et outillage	730		735
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Report du total des extensions		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982 169 324
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984 169 324
Déficits de l'exercice		860 92 454
Total des déficits restant à reporter		870 261 778
III DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		380
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée		274
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)